



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

RN 113

Question écrite n° 56404

Texte de la question

M. Patrick Vignal attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la particularité de la route nationale 113 (RN 113) qui traverse les centres de Lunel et Lunel-Viel dans sa circonscription de l'Hérault. En effet, il a été décrété que le trafic de Lunel est de 24 000 voitures par jour, dépassant les 30 000 lors des périodes estivales créant ainsi des nuisances liées à la saturation du trafic et de l'insécurité pour les habitants. L'ensemble des acteurs politiques de la région sont d'avis que les flux routiers constatés et les conséquences qu'ils génèrent rendent nécessaire pour le pays de Lunel la mise en place d'une déviation de la RN 113. Un tel projet permettrait de désengorger les villes de Lunel et Lunel-Viel qui souffrent du cortège permanent et incessant de véhicules créant de nombreux embouteillages. Un tracé a déjà été envisagé en raccordant la RN 113 à la D 61 (2x2 voies) qui relie La Grande-motte à Lunel. La somme estimée des travaux s'élève à 50 millions d'euros, avec une participation de l'État à hauteur de 35 millions d'euros et de 15 millions d'euros pour les collectivités territoriales. La déviation de la RN 113 pourrait ainsi s'inscrire dans le cadre du contrat de plan État-région (CPER 2014-2020). De plus, la mise en oeuvre de cette déviation a été inscrite par le préfet de l'Hérault dans les projets qu'il a communiqué fin 2013 au ministère. Aussi, il voudrait connaître quelles sont les avancées de ce projet.

Texte de la réponse

La RN 113 constitue une artère interurbaine parallèle à l'autoroute A9 dans sa section la plus saturée. Si le trafic de transit a vocation aujourd'hui à emprunter l'autoroute A9, cet axe joue un rôle important au niveau local en assurant la desserte des nombreuses agglomérations du secteur. L'État a conscience de l'intérêt associé, au plan local, à la réalisation du projet de déviation de Lunel et de Lunel-Viel sur la RN 113, qui permettrait une réduction de la congestion et des nuisances en traversée de ville ainsi qu'une restructuration urbanistique et qui favoriserait l'ouverture de zones d'activités en vue d'une relance de l'activité économique dans le lunellois. Le projet de déviation de Lunel et de Lunel-Viel sur la RN 113 fait effectivement partie des opérations identifiées par le préfet de région comme pouvant figurer au volet « Mobilité » du contrat de plan entre l'État et la région Languedoc-Roussillon pour la période 2015-2020. Dans un contexte budgétaire contraint, où la priorité est donnée au redressement des comptes publics, les montants disponibles pour l'investissement routier en Languedoc-Roussillon dans le cadre du contrat de projets État-région (CPER) 2015-2020 apparaissent toutefois limités, alors même que les besoins de modernisation du réseau sont importants et excèdent ainsi les enveloppes mobilisables. Des choix difficiles devront donc être faits, dans le respect des financements disponibles et des priorités affichées par le Gouvernement pour ces nouveaux contrats de plan, qui doivent être guidés par le souci de l'emploi et constituer un outil de la politique publique d'égalité des territoires. Il va de soi que les cofinancements susceptibles d'être mis en place par les collectivités locales concernées aux côtés de l'État seront déterminants pour permettre l'inscription et la concrétisation rapide des opérations, et ce d'autant plus que les fonctionnalités des aménagements apparaissent majoritairement locales. Il faut donc attendre l'aboutissement du processus d'élaboration des CPER pour y voir plus clair sur les modalités de poursuite du

projet de déviation de Lunel et de Lunel-Viel sur la RN 113. Ce processus devrait conduire à la signature des nouveaux contrats à la fin de l'année, après une phase de négociations entre les préfets de région et les exécutifs régionaux, dont l'engagement est attendu au mois de septembre.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Vignal](#)

Circonscription : Hérault (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56404

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4207

Réponse publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 8122